

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N° 148**présenté par
M. Germain

ARTICLE 9

À l'alinéa 61, après la dernière occurrence du mot :

« aide »,

insérer les mots :

« à l'insertion professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.